

## **Appel à projet 20/21 Politique de la Ville**

### **Priorités - Caf du Bas Rhin**

La Caf mobilise les moyens financiers de **droit commun** tels que prévus dans la convention d'objectifs et de gestion (COG) 2018 – 2022 pour accompagner les actions **relevant directement de son champ de compétences**.

Par référence à la COG, les objectifs et engagements prioritaires de la Caf sont les suivants :

- **développer l'offre d'accueil du jeune enfant en luttant contre les inégalités sociales et territoriales et en améliorant son efficience**
  - pérenniser l'offre d'accueil collective existante et créer de nouvelles places notamment dans les zones prioritaires, tout en favorisant leur accès aux familles modestes ou confrontées au handicap d'un jeune enfant ;
  - accompagner des gestionnaires en difficulté afin d'améliorer la gestion de leurs structures eaje et la qualité des projets ;
  - soutenir l'accueil individuel en poursuivant le maillage territorial des Ram et le soutien à l'exercice de la profession d'assistant maternel ;
  - mettre en œuvre des principes de qualité d'accueil posés par la charte nationale pour l'accueil du jeune enfant ;
- **accompagner les parcours éducatifs des enfants âgés de 3 à 11 ans**
  - poursuivre le soutien aux alsh, notamment sur le temps du mercredi et favoriser leur accessibilité ;
  - faciliter l'accès aux loisirs des enfants, notamment les plus défavorisés ;
  - soutenir la diversification de l'offre de loisirs et de vacances proposée aux enfants et dynamiser les départs en vacances ;
- **soutenir les jeunes âgés de 12 à 25 ans dans leur parcours d'accès à l'autonomie**
  - accompagner, soutenir et valoriser les projets portés par les adolescents ;
  - renforcer la présence éducative numérique et renouveler les modalités de contact avec les jeunes pour favoriser leur engagement citoyen ;
  - soutenir l'engagement des jeunes notamment par une aide pour l'obtention du Bafa et l'accueil de jeunes en service civique ;
  - soutenir l'accès à l'autonomie des jeunes en matière de décohabitation ;
- **valoriser le rôle des parents et contribuer à prévenir les difficultés rencontrées avec ou par leurs enfants**
  - accompagner les parents à l'arrivée de l'enfant en améliorant les dispositifs existants et en concourant à leur bonne articulation ;
  - soutenir les parents dans l'éducation de leurs enfants, notamment les adolescents ;
  - accompagner et prévenir les ruptures familiales, notamment grâce à la promotion des offres de services ;
  - accompagner les séparations pour favoriser la coparentalité, à la fois sur le champ de l'information, de l'accompagnement des situations les plus fragiles, du maintien des liens parents/enfants et de l'apaisement des conflits ;
  - renforcer la visibilité, la structuration et la cohérence des dispositifs ;

- **soutenir les politiques du logement**
  - poursuivre et optimiser les partenariats avec les différents acteurs mobilisés dans la prévention des expulsions et la lutte contre l'habitat indigne ;
  - détecter le plus en amont possible des situations d'impayés et renforcer l'offre d'accompagnement social en faveur des allocataires pour favoriser la résorption de l'impayé et le maintien dans le logement ou le relogement de l'allocataire et le cas échéant de sa famille ;
  - poursuivre l'aide des ménages pour le maintien dans un logement décent, à travers la sensibilisation des bailleurs privés sur le respect des normes de décence ;
  
- **contribuer à l'accompagnement social des familles et développer l'animation de la vie sociale notamment dans les territoires prioritaires**
  - contribuer à la levée des freins à l'insertion sociale et professionnelle ;
  - créer les conditions de maintien ou d'accroissement des équipements « animation de la vie sociale » (Avs), notamment dans les quartiers prioritaires de la ville et les zones de revitalisation rurale ;
  - veiller à la diversification de l'offre AVS pour développer, en particulier dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville :
    - l'accès des jeunes et des familles à des actions d'accompagnement des parents,
    - une offre de socialisation précoce pour les familles de jeunes enfants,
    - des actions d'accueil et d'écoute des jeunes et des solutions d'accès aux droits ;
  
- **garantir la qualité et l'accès aux droits et services**
  - renforcer entre partenaires la connaissance des usagers pour adapter le contenu des offres de services aux spécificités des publics sur les territoires ;
  - développer et optimiser les échanges dématérialisés avec les partenaires dans une logique d'accès aux droits et de simplification des démarches ;
  - mettre en œuvre les dispositifs proactifs de lutte contre le non recours ;